

Tél 01 60 60 30 74 Courriel Ce.0770108z@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre	Date Le 08 /03 /2022 De 18. H à 20H.....
Directeur/trice	<input type="checkbox"/>	Mme Coutinho	
IEN ou son représentant	<input type="checkbox"/>	Mme Moughamir M'lik	
Enseignant(e)s de l'école	Mme Perez Mme Da Silva Mme Debril Mme Dugage Mme Burle Mme Plé	<input type="checkbox"/> ? <input type="checkbox"/> ?	
Membres du RASED	<input type="checkbox"/> ?		
Parents élus	Mme KAMAYENGUE LIBENGUE Mme MERZOUG Mme VALLOT Mme Mennard Mme Proffit Mme Chénéde	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Le maire ou son représentant	<input type="checkbox"/> Mme Padua, Maire adjointe aux affaires scolaires		
Conseiller municipal	<input type="checkbox"/>		
Autres membres invités	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Absent(es)	Absent(es) excusé(es) Mme Abreu Mme Demane	Mme Magro Mme Verger	

Président(e) de séance :
Mme CoutinhoSecrétaire de séance :
Mme Dugage

ORDRE DU JOUR
du 2^{ème} conseil d'école

1. Règlement intérieur de l'école :

- Rappel sur la nécessité d'être à l'heure. Il y a encore trop de retards le matin. Nous avons mis en place un cahier sur lequel nous notons les retards pour les quantifier. Si le problème devient trop récurrent, nous envisagerons, en premier lieu un rendez-vous afin de comprendre les causes de ces retards. Mais si cela perdure il pourrait y avoir des procédures de mises en place (du type « remontée d'absentéisme », équipe éducative)
- Nous rappelons également que le fait d'emmener des objets personnels type jouets est interdit. Il est accepté d'emmener dans la cour des livres. De plus, en cas de perte ou d'objet endommagé, le personnel enseignant n'en est pas responsable.
- Les élèves ayant des téléphones portables chez les cycles 3, nous leur demandons à ce qu'ils soient éteint dans le sac. En cas de perte, aucune responsabilité ne peut être portée sur le personnel. De plus, il s'agit d'une tolérance.
- Dans le règlement, il est également écrit que les enfants doivent avoir une tenue adaptée à la réalisation des activités de l'école. Ainsi, par exemple, les tongs, les talons pour les filles, ne sont pas adaptées à l'école.

2. Information sur les procédures :

- Fait établissement :

Ce sont des faits qui portent atteinte à (aux) :

- Valeurs de la République (laïcité, racisme, etc.)
- Personnes, enfants comme adultes (violence verbales et/ou physiques, harcèlement, fugues/fuites, etc.)
- La sécurité, au climat scolaire (intrusion, port et/ou usage d'arme, drogue, perturbations, etc.)
- Biens (incendie, dégradations, vols, etc.)

Un fait établissement est déclaré par le directeur.

Il y a trois niveaux de gravité :

- Niveau 1 : fait préoccupant ne nécessitant pas de transmission
- Niveau 2 : fait grave
- Niveau 3 : fait d'une extrême gravité

Pour les niveaux 2 et 3, sont alertés l'IA-Dasen, le Recteur, le référent justice, l'équipe mobile de sécurité. Si le fait est jugé suffisamment grave, le Ministère peut être alerté.

- Information préoccupante :

Une information préoccupante est un courrier envoyé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant. Il s'agit du service chargé de la protection de l'enfance au niveau local. Une Information Préoccupante peut être rédigée dès qu'un enfant est susceptible d'être en danger.

Il est relaté tous les éléments qui permettent de penser que l'enfant est maltraité ou en danger :

- Les propos de l'enfant s'il s'est confié à vous ;
- Les actes dont vous avez été témoin ;
- Le comportement de l'enfant ;
- Le comportement des adultes vis-à-vis de l'enfant

Cet écrit est limité aux faits et ne porte aucun jugement. Il est un devoir de la directrice au nom de la protection de l'enfance.

- Signalement d'absentéisme :

Au bout de 4 ½ journées non justifiées dans le mois, un signalement peut être effectué. La famille est prévenue de la remontée.

- Déclaration d'accident :

Déclaration dans les 48h, puis envoyée à l'inspection dans les 5 jours. La victime récupère la déclaration sans

information à propos de l'auteur.

3. Sécurité et sanitaire

Sécurité :

L'exercice de PPMS attentat s'est déroulé le 25 novembre 2022. Il a été réalisé dans de bonnes conditions. Nous avons déploré qu'une classe ne se trouve pas dans les conditions optimales. Nous avons répertorié quelques mises à jour à effectuer dans le RETEX qui a été communiqué à la mairie.

L'exercice de PPMS Risque naturelle n'a pas pu avoir lieu avec le contexte sanitaire actuel. Nous envisageons d'effectuer un exercice durant cette période.

Alerte incendie :

Le 3 février 2022 a eu lieu une alerte incendie. A cette occasion, nous avons pu constater que le système d'alerte était défaillant. Nous avons donc, en accord avec l'inspection et la mairie mis en place une chaîne d'alerte avec des cornes de brume en attente.

A ce jour, le système a été réparé. Nous effectuerons le 24 mars un exercice.

DUERPE :

Une fiche de danger a été réalisée suite à la chute de tuiles dans la cour intérieure du vieux bâtiment. Pendant les vacances d'hiver, la mairie a fait le nécessaire afin que le problème soit résolu.

Sanitaire :

Suite à la montée au niveau 3 du protocole sanitaire, les élèves à compter du CP ont dû porter des masques en intérieur et en extérieur. De plus, le brassage était interdit en cas d'enseignante absente non remplacée. Ceci a engendré des difficultés d'accueil de l'élève conduisant certaines classes à un taux d'absentéisme de 40 à 47 %. Nous avons bien conscience des désagréments que cela a engendrés pour les parents.

A compter du lundi 7 mars 2022, le masque reste obligatoire à l'intérieur mais le brassage pas niveau autorisé.

La procédure, en cas de cas positif, est simplifiée. Un seul auto test à J+2 est préconisé sans attestation à fournir à l'école.

A compter du lundi 14 mars 2022, les masques devraient être retirés. Cependant, nous n'avons pour l'heure aucune information officielle. Nous vous informerons dès que possible des nouvelles modalités sanitaires.

4. Projet d'école :

Un nouveau projet d'école est en cours de réalisation. Il doit prendre en compte le projet de circonscription de Moissy Cramayel, le projet du collège des Maillettes ainsi que les directives nationales.

Ainsi, trois axes prioritaires sont donnés qui seront adaptés au public de l'école de Réau : mathématiques, Français et EPS.

5. Vie de l'école :

Activités régulières : Concernant la piscine, du fait du brassage interdit, seules les classes de CM1/CM2 et les CE1/2 sont allées à la piscine (une seule séance du fait du contexte sanitaire).

Mise en place d'un décroisement entre GS et CP.

Activités Spécifiques :

- Installation du poulailler. Des ruches seront installées à Ourdy et au Plessy-Picard.
- Spectacles : Cycle 3 avec le programme de Sénart. 1 séance réalisée, une autre annulée du fait du COVID. Nouveau rendez-vous en mai.
- En maternelle, le 28 mars spectacle sur l'environnement de la compagnie Manège.
- Animation musique avec l'association Concert de Poche pour les classes de CM1/2 et CE1/2, initiation à la musique et atelier de composition.
- Fin de l'année, du PS au CE2 Terre des singes 16 mai.
- Mme Burle et Mme Coutinho feront une sortie sur le thème des enquêtes criminelles au musée de la gendarmerie.
- Au mois de juin, festival du livre.

- Classe de CP : projet sur les lettres. Échange de courriers postaux avec différentes classes de France. Projet EMC également concernant le rôle du maire, les symboles de la République. Ils vont aller en Mairie et voir un bureau de vote à la salle des fêtes.

Concernant les évaluations nationales de CP, Passation de la deuxième partie du 14 mars au 18 mars.

Réalisation d'un spectacle de fin d'année en réflexion (en fonction des disponibilités du musée SAFRAN et du contexte sanitaire).

Dernière période d'APC en mars et avril.

Effectifs prévisionnels de l'école pour la rentrée de septembre 2022 :

PS :21

MS :11

GS :32

CP :22

CE1 :21

CE2 :16

CM1 :24

CM2 :16

Aucune fermeture n'est envisagée

Arrivée de logements en janvier 2023

6. Budget :

COOPERATIVE : 3500 euros environ, avec un don de 200€ de la part des Macarons de Réau suite à l'action menée par les parents d'élèves élus.

3 ENI installées en classe cet été. Nous avons eu aussi une subvention pour des logiciels (JOCATOP, du CP au CM2) pour un total de 1800€.

Budget pour les sorties de cette année : en cours de renouvellement, 10€ par enfant pour les sorties.

La venue du photographe est maintenue

Les enfants seront pris en **groupe** et **individuellement** sans masque.

7. Travaux

Ampoules dans la cage d'escalier

Descendre le tableau de GS et MS

Petite tablette en bois dans la classe des CP

8. Rappel date du 3^{ème} conseil d'école. : 14 juin 2022

